

ATELIER THEATRE – DIVISION 3eme *Année 2022-2023*

PRESENTATION DE L'ATELIER-THEATRE

L'atelier-théâtre est un **espace privilégié** qui permet de vivre un temps de jeux, de confiance et d'échange où chaque acteur apprend à créer en groupe. Nous nous efforcerons de permettre à chacun de développer ses talents en prenant **confiance en lui**, de s'intégrer au sein d'un groupe différent du groupe-classe. A travers les exigences et les règles du jeu théâtral, l'élève renforce ses **capacités de mémorisation**, de diction et d'expression. Afin de valoriser le travail, **un spectacle sera présenté** par le groupe et viendra clôturer l'année.

Responsables de l'atelier-théâtre
Delphine Adams et Letti Laubiès

Préfet des troisièmes
Sophie Bourguelle

MISE EN ŒUVRE DE L'ATELIER-THEATRE

- Les séances auront lieu en salle Abbé Robin le jeudi de **12h50 à 13h50**.
- Le coût annuel de l'atelier est de **190 euros** par élève.
- Le financement par le biais du Pass Culture des Hauts-de-Seine est possible grâce à des coupons PASS PLUS d'une valeur de 20 ou 60 euros selon votre profil. Le complément est réglable par chèque à l'ordre de « Club sportif Sainte Croix ». **Le coupon PASS PLUS doit être imprimé et agrafé au bulletin d'inscription.**
- Une séance d'essai sera organisée le **jeudi 22 septembre** en salle Abbé Robin de **12h50 à 13h50**.
- Une **lettre de motivation**, à apporter lors de cette séance, sera demandée à chaque nouvel inscrit. L'inscription définitive se fera dans la foulée de la séance d'essai, après réception de l'ensemble des documents, le nombre de places pour l'atelier étant limité.
- Le premier cours aura lieu le **jeudi 29 septembre**
- *Les élèves qui participeront à l'atelier seront prioritaires pour le passage au self.*

Toute inscription engage la venue régulière de votre enfant à l'atelier.

Bulletin d'inscription à remettre dans une enveloppe à l'éducatrice de la division pour le 23 septembre au plus tard en indiquant : nom, prénom, date de naissance, classe et en ajoutant la mention « atelier-théâtre ».

Pour le Pass Plus, il est important d'indiquer activité THÉÂTRE (et non sport) lorsque vous faites la demande sur le site PASS PLUS pour que la compagnie puisse récupérer ces montants pris en charge par le Conseil départemental.

Attention : le siège social de la compagnie est basé à Levallois-Perret.

En cas de soucis, vous pouvez contacter par mail l'administratrice de la compagnie : Dominique Pautass (dominique@cheminordinaire.fr)

Merci

✂
BULLETIN D'INSCRIPTION ATELIER-THEATRE 2022-2023

M./Mme :inscrivent leur enfant.....
élève en classe de.....

Date de naissance de l'enfant :

Adresse mail régulièrement consultée par les parents :

Si PASS PLUS (activité THEATRE)

Montant du coupon	20€	60€	Montant du chèque complémentaire	170€	130€
-------------------	-----	-----	----------------------------------	------	------

Fait à : Le :

Signature(s) des parents :

Signature de l'élève :